INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 31 octobre 2022**

**INFOS MACRO**

* Les marchés actions européens ont fini en légère hausse en dépit d’une inflation record en zone euro en octobre. L’indice CAC 40 a clôturé sur un recul de 0,1% à 6 266,77 points tandis que l’EuroStoxx50 s'est adjugé 0,23 % à 3 621,21 points. C'est tout l'inverse des marchés actions aux Etats-Unis, avec un Dow Jones en repli de 0,23%. Wall Street avait il est vrai terminé la semaine dernière sur les chapeaux de roue.
* Si les publications trimestrielles d'entreprises ont été très peu nombreuses en ce début de semaine, plusieurs statistiques de premier plan ont été publiées en Europe. La plus marquante a été le taux d'inflation annuel estimé à 10,7% en octobre 2022 en zone euro, contre 9,9% en septembre, selon une estimation rapide publiée par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne.
* Concernant les principales composantes de l'inflation de la zone euro, l'énergie devrait connaître le taux annuel le plus élevé en octobre (41,9%, comparé à 40,7% en septembre), suivie de l'alimentation, alcool & tabac (13,1%, comparé à 11,8% en septembre), des biens industriels hors énergie (6,0%, comparé à 5,5% en septembre) et des services (4,4%, comparé à 4,3% en septembre).
* Au cours du troisième trimestre 2022, le PIB corrigé des variations saisonnières a,lui, augmenté de 0,2% dans la zone euro et dans l'Union européenne, par rapport au trimestre précédent, selon l'estimation rapide préliminaire publiée par Eurostat. Au cours du deuxième trimestre 2022, le PIB avait augmenté de 0,8% dans la zone euro et 0,7% dans l'UE.
* Toujours côté indicateur, l'indice des directeurs d'achat de la région de Chicago est ressorti à 45,2 en octobre contre 47 attendu et 45,7 en septembre.
* Les prochains jours seront aussi chargés en rendez-vous économiques d'importance, en particulier la décision de la Fed sur ses taux mercredi – une nouvelle hausse de 75 points de base est attendue – et le rapport sur l'emploi en octobre aux Etats-Unis, vendredi.
* Le taux d'inflation annuel de la zone euro est estimé à 10,7% en octobre 2022, contre 9,9% en septembre selon une estimation rapide publiée par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. S'agissant des principales composantes de l'inflation de la zone euro, l'énergie devrait connaître le taux annuel le plus élevé en octobre (41,9%, comparé à 40,7% en septembre), suivie de l'alimentation, alcool & tabac (13,1%, comparé à 11,8% en septembre), des biens industriels hors énergie (6,0%, comparé à 5,5% en septembre) et des services (4,4%, comparé à 4,3% en septembre).
* Les cours du blé sont en nette hausse à la suite de la décision de la Russie de suspendre indéfiniment sa participation à l’accord sur les exportations de céréales ukrainiennes. La tonne de blé pour une livraison décembre aux Etats-Unis progresse de 6,03% à 8,79 dollars le boisseau (27 kg environ). Moscou a motivé cette décision par l’attaque ce week-end par plusieurs drones ukrainiens de son port de guerre de Sébastopol.

En dépit du retrait russe de cet accord, l'Ukraine, la Turquie et l'Organisation des Nations unies se sont mis d'accord pour que 12 navires quittent aujourd'hui les ports ukrainiens. En parallèle, 2 navires les quitteront.

" Tous les participants se coordonnent avec leurs autorités militaires et autres autorités compétentes respectives pour assurer le passage en toute sécurité des navires commerciaux dans le cadre de l'initiative sur les grains de la mer Noire , a précisé l'ONU, qui a aussi informé la Russie.

* Selon son rapport annuel rendu public ce lundi, l'Opep table sur une demande mondiale de pétrole en croissance jusqu'en 2035, tirée par les pays en développement, notamment l'Afrique, l'Inde et d'autres pays d'Asie, principalement pour alimenter les transports et la pétrochimie.
* Le candidat de gauche Lula a remporté de peu l'élection présidentielle au Brésil contre Jair Bolsonaro. Ce dernier n'a cependant pas encore concédé sa défaite. Sur le marché des changes, le dollar perd 1,03% à 5,24 reais brésiliens. " Il y aura probablement un soulagement général de voir que les politiques litigieuses de Bolsonaro, qui ont souvent été comparées à celles de l'ancien président américain Trump et qui ont largement isolé le Brésil du reste du monde, touchent à leur fin ", explique Commerzbank.

**SOCIETES**

* Du côté des valeurs, certaines sociétés technologiques ayant déçu la semaine dernière, étaient encore sous pression. Capgemini et Dassault Systèmes ont ainsi fini parmi les plus forts replis du CAC 40.
* Trois mois et demi après l’arrêt de leur co-entreprise produisant et distribuant des Jeep en Chine, Guangzhou Automobile Group Co (GAC) et Stellantis ont annoncé son dépôt de bilan. En Bourse, l’action Stellantis a gagné 0,68% à 13,64 euros. Le constructeur automobile européen a déjà totalement déprécié la valeur de son investissement dans cette co-entreprise et d’autres actifs connexes dans ses résultats financiers du premier semestre 2022. Il avait comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie d'environ 297 millions d'euros.

En début d'année, le groupe franco-italien n'avait pas pu mener à terme son projet d'augmenter sa participation dans cette coentreprise, de 50% à 75%.

Le groupe se concentre sur la distribution de véhicules importés pour la marque Jeep en Chine et l'exploitation du potentiel de la marque et de ses véhicules à travers une approche d'actifs propres réduits (asset light).

Ce dépôt de bilan intervient dans le cadre d'une réflexion plus large de Stellantis sur son futur en Chine où il n'est pas parvenu à percer. A l'occasion du Mondial de l'automobile, le directeur général, Carlos Tavares, a évoqué la possibilité de ne plus produire de voitures à terme dans ce pays.

"Nous continuons à vendre de manière très rentable des véhicules Jeep et Alfa Romeo fabriqués hors de Chine", a-t-il déclaré, selon l'AFP. Avant d'ajouter : "Si on va au bout de notre stratégie, nous n'avons pas besoin d'usines en Chine. "

"Ça fait plusieurs fois qu'on se fait éjecter d'un pays quand des sanctions occidentales sont imposées (...) Est-ce qu'on a la certitude que la stabilité des relations entre la Chine et le monde est garantie ?", avait-il aussi indiqué.

Stellantis avait été contraint en avril de fermer sa seule usine en Russie en raison de la guerre en Ukraine et en juin 2018, Peugeot avait dû quitter l'Iran du fait de la menace de sanctions américaines. Il s'agissait alors de son premier marché étranger devant la Chine.

* Le groupe Airbus a fait savoir que la compagnie aérienne taïwanaise Starlux Airlines a pris livraison de son premier A350. Il s'agit du premier des 18 A350-900 à rejoindre le transporteur et volera aux côtés des A330neo et A321neo de la compagnie aérienne dans une flotte entièrement Airbus.

"Starlux bénéficiera des niveaux d'efficacité opérationnelle les plus élevés offerts par l'A350, avec une réduction de la consommation de carburant et des émissions de carbone de 25 % par rapport aux avions d'ancienne génération de la même catégorie de taille", ajoute l'avionneur.

'Avec l'ajout de l'A350-900, la flotte de Starlux peut désormais couvrir des vols à courte, moyenne et longue distance, offrant un service aux passagers en dehors de l'Asie ', a déclaré Glenn Chai, CEO de Starlux Airlines.

* Le groupe de télévision Canal+ a annoncé le départ de son directeur général adjoint en charge de la France, Franck Cadoret, à la suite duquel ont été nommés deux successeurs. Franck Cadoret, qui avait rejoint Canal+ en 2016, «va quitter le Groupe le 1er novembre», a indiqué la chaîne dans un communiqué, sans préciser les raisons de ce départ.

Le groupe a fait part d'un "projet de réorganisation" dans lequel, en dessous du président du directoire Maxime Saada, figurera un duumvirat pour piloter les activités françaises. "Christophe Pinard-Legry et Gérald-Brice Viret seront nommés respectivement directeur général de Canal+ France chargé du business et directeur général de Canal+ France chargé des antennes et des programmes", a détaillé l'entreprise.

* Inventiva, société biopharmaceutique, a dégringolé en bourse reculant de 17,94% à 4,7 euros après l’annonce de son partenaire AbbVie de l'arrêt du développement de cedirogant pour le traitement de maladies auto-immunes. Ce cedirogant est un agoniste inverse de RORy administrable par voir orale découvert conjointement par Inventiva et AbbVie pour le traitement de maladies auto-immunes, à la suite des conclusions récentes d'une étude de toxicologie non clinique.

La trésorerie de la Société, comprenant le paiement initial de 12 millions de dollars attendu de Sino Biopharm et les 25 millions d'euros de la facilité de crédit de la BEI, n'est pas affectée par l'arrêt du programme clinique du cedirogant et devrait lui permettre de financer, comme annoncé précédemment, ses activités jusqu'au quatrième trimestre 2023. Les capacités et les objectifs d'Inventiva en matière de R&D restent inchangés.

A la suite de cet arrêt, Inventiva et AbbVie mettent un terme à 10 ans de partenariat. En 2012, ces deux entités avaient signé un partenariat pluriannuel de recherche afin d'identifier des agonistes inverses de RORγ pour le traitement de plusieurs maladies auto-immunes, en particulier le psoriasis dans sa forme modérée à sévère.

* A propos de Riber, les investisseurs ont préféré regarder loin devant eux, plutôt que dans le rétroviseur. L’action de l'équipementier pour le secteur des semi-conducteurs a gagné en effet 0,26% à 1,56 euro en dépit d’une chute au ventes au troisième trimestre liée à des difficultés d’approvisionnement de composants électroniques. Elles ont flanché de 55% à 3 millions d’euros, entrainant une baisse de 23% du chiffre d’affaires à fin septembre 2022 à 12,2 millions d’euros.

Les perspectives s'annoncent en effet plus favorables pour la firme technologique française. Le niveau élevé du carnet de commandes actuel lui assure en effet d'ores et déjà une forte croissance du chiffre d'affaires 2023 de plus de 40 millions d'euros. Il s'était élevé à 31,2 millions d'euros en 2021.

Le carnet de commandes s'est gonflé de 93% au 30 septembre 2022 à 39,1 millions d'euros. Dans le détail, le carnet de commandes des systèmes s'élève à 31,4 millions d'euros, en progression de 149 %. Il est composé de 6 systèmes de production, contre 2 en 2021, et de 8 systèmes de recherche, contre 5 en 2021.

**ANALYSE**

Depuis cinq ans maintenant, Emmanuel Macron a fait des baisses d’impôts un des totems politiques de son action, arguant que cela permettrait de nous rapprocher de ce qui se fait ailleurs en Europe. Mais est-il parvenu à ses fins ?

De fait, si la France reste le premier pays de la zone euro en matière de pression fiscale - le second en Europe derrière le Danemark - l'écart avec la zone euro et l'Allemagne s'est encore resserré en 2021, grâce notamment à la baisse des impôts de production.

C'est ce qui ressort de l'étude qui sera publiée ce mercredi par le site Fipeco, qui s'est appuyé sur les dernières données d'Eurostat pour faire une radiographie de la situation fiscale française. « En matière de pression fiscale, la France a fait des progrès et rattrapé une partie de son retard. Mais compte tenu du point de départ, le pays reste malgré tout encore à un niveau très élevé », constate François Ecalle, ancien magistrat à la Cour des comptes, qui gère ce site spécialisé en finances publiques.

En 2021, la France est restée sur la première place du podium de la zone euro pour le taux de prélèvements obligatoires, qui agrègent les impôts et les cotisations sociales collectés par la puissance publique. Ainsi ce ratio s'est établi à 47 % du PIB, contre 46 % en Belgique, puis 43,7 % en Autriche et 43,6 % en Italie. Si l'on élargit la focale à l'ensemble de l'Union européenne, alors la France passe deuxième derrière le Danemark (48,8 %). Des niveaux sans commune mesure avec ce qui se pratique en Irlande (21,9 %), en Roumanie (27,3 %) ou en Bulgarie (30,7 %).

« Le taux de la zone euro est de 42,2 % pour 2021, mais l'écart est passé de 5,9 points en 2020 à 4,8 points l'an dernier. C'est la même chose avec l'Allemagne (42,4 %), désormais distante de 4,6 points avec la France quand c'était 6,4 points en 2020. Le resserrement est encore plus fort si l'on compare avec 2017, quand le taux de prélèvements obligatoires français était supérieur de 6,9 points à celui de la zone euro et de 7,6 points à celui de l'Allemagne », note François Ecalle.

Comment expliquer cette accélération de la convergence ? D'abord du fait des très fortes rentrées fiscales post-covid partout en Europe, qui ont eu pour effet de faire remonter les taux de prélèvements obligatoires un peu partout. A contrario, la France a réussi à faire baisser le sien, du fait de mesures prises durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron.

Pour 2021, cela concernait peu les ménages, les grandes manœuvres en la matière ayant eu lieu de 2017 à 2019. La hausse de la CSG décidée en 2018 pour financer la baisse des cotisations sociales fait que le poids de la fiscalité sur le revenu au sens large est désormais de 9,4 % du PIB, proche du niveau européen (9,7 %). Les prélèvements obligatoires sur la consommation restent, eux, supérieurs à ce qui se fait chez nos voisins.

En revanche, les choses ont bougé l'an passé pour les entreprises. D'abord du fait de la poursuite de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (IS). Le produit de l'IS (2,9 % du PIB), est désormais comparable à celui moyen en zone euro, alors qu'il était encore supérieur de 0,4 point en 2020. Son poids est même désormais inférieur à celui de l'Allemagne (3,1 %), alors qu'il était supérieur de 0,6 point un an auparavant. La tendance est similaire si l'on regarde le taux effectif d'imposition des sociétés.

Autre évolution notable, la France a effacé une partie de sa singularité en matière d'impôts de production, avec la première étape de baisse de 10 milliards d'euros actée l'an dernier. Si bien que l'écart avec la zone euro en la matière n'est plus que de 2,2 points, contre 2,8 points en 2020. Avec l'Allemagne, ça se resserre aussi à 3,5 points de différence, contre 4,4 points auparavant. « Les écarts restent malgré tout importants, preuve que notre problème de compétitivité n'a pas disparu », relève François Ecalle.

L'ancien magistrat financier estime que ce problème de compétitivité se lit également à travers le niveau des cotisations sociales. Celui-ci a baissé de 18,7 % du PIB en 2017 à 16,8 % en 2021 - du fait de la transformation du CICE en baisse de charges ou de la substitution par la CSG - se rapprochant de l'étiage de la zone euro (15,5 %).

En revanche, la France continue de se distinguer avec un poids des cotisations patronales (10,2 % du PIB) bien supérieur à la moyenne de la zone euro (8 %) ou à celui de l'Allemagne (7,1 %). « De toute évidence, il faudrait encore un nouvel effort de baisse des prélèvements obligatoires pour corriger ces problèmes. Mais cela n'est pas possible compte tenu de la situation dégradée de nos finances publiques, sauf à réussir à baisser la dépense publique ce qui semble peu probable actuellement », avance François Ecalle.

**L’AGENDA DU 1er novembre 2022**

**14h45 aux Etats-Unis**

Indice des directeurs d'achat dans le secteur manufacturier en octobre

**15h00 aux Etats-Unis**

Dépenses de construction en septembre

Rapport Jolts sur les nouvelles offres d'emplois en septembre